

N°	5	1	7
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil dix-sept, Le mercredi 5 avril, 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de M. MAQUET. <i>Ce conseil d'administration faite suite à la réunion du CA annulée du 24 mars 2017, pour laquelle le quorum n'a pas été atteint.</i> Étaient présents ce jour : M. DECORDE, Mmes LEFEBVRE, LORAND-PASQUIER, LUCOT-AVRIL, M. MAQUET. Absents excusés : Mmes BORGEO, COLIN, DAMIS-FRICOURT, DE WAZIERS, M. DEWAELE, Mme DUCROCQ, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme TEMMERMANN.
- Approbation du compte-rendu du CA du 3 mars 2017	
DATE DE LA CONVOCATION :	
24 mars 2017	<u>- Approbation du compte-rendu du CA du 3 mars 2017</u> <i>Le compte-rendu du conseil d'administration du 3 mars 2017, annexé à la présente délibération, est approuvé à l'unanimité.</i>
NOMBRE DE DELEGUES :	
En exercice	15
Présents	5
Votants	5

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 03/05/2017
Acte exécutoire le : 03/05/2017
le Président de l'Institution
Emmanuel MAQUET



Pour extrait conforme,
le Président de l'Institution,
Emmanuel MAQUET

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
5, rue Louis Badier - 76500 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
5, rue Louis Badier - 76500 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56



EPTB Bresle

**Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle**

3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tel : 02 35 17 41 55 / fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com - institution.bresle@wanadoo.fr
Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

COMPTE-RENDU DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 5 AVRIL 2017

Ce conseil d'administration est un report de la précédente réunion du 24 mars 2017, annulée faute de quorum.

Pièces à faire signer aux Conseillers départementaux et invités :
- *Feuille de présence*

Salle de réunion, 3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE - locaux de l'Institution

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 5 AVRIL 2017

**

COMPTE RENDU

**

Etaient présents

M. DECORDE, conseiller départemental du canton de Grandvilliers, représentant du Président du Département de l'Oise,
Mme LEFEBVRE, conseillère départementale du canton de Dieppe 2, représentante du Président du Département de la Seine-Maritime,
Mme LORAND-PASQUIER, conseillère départementale du canton de Neufchâtel-en-Bray,
M^{me} LUCOT-AVRIL, conseillère départementale du canton de Gournay-en-Bray,
M. MAQUET, conseiller départemental du canton de Friville-Escarbotin, représentant du Président du Département de la Somme.

Mme BRAECKELAERE, direction générale adjointe de l'aménagement et de la mobilité, Département de l'Oise,
Mme GUIGNARD-MARTIN, direction de l'environnement - Département de la Seine-Maritime,
M. PROUST, payeur départemental de la Seine-Maritime,

M. BILLARD, directeur - EPTB Bresle,
Mme de SAINT GERMAIN, secrétaire - EPTB Bresle,
M. MACKELBERG, animateur agro-environnemental - EPTB Bresle,
M. MICHEL, chargé de mission "continuité écologique" - EPTB Bresle.

Absents ou excusés :

Mme BORGGOO, conseillère départementale du canton de Grandvilliers,
Mme COLIN, conseillère départementale du canton de Nanteuil-le-Haudouin,
M^{me} DAMIS-FRICOURT, conseillère départementale du canton de Gamaches,
M^{me} DE WAZIERS, conseillère départementale du canton de Poix-de-Picardie,
M. DEWAELE, conseiller départemental du canton de Poix-de-Picardie,
Mme DUCROCQ, conseillère départementale du canton de Friville-Escarbotin,
M. GAUTIER, conseiller départemental du canton de Dieppe 1,
M^{me} LE VERN, conseillère départementale du canton d'Eu,
M. LEJEUNE, conseiller départemental du canton de Gournay-en-Bray,
Mme TEMMERMAN, conseillère départementale du canton de Flixecourt.

M^{me} GERBERT-GENTHON, direction de l'environnement - Département de la Seine-Maritime,
M^{me} LABOUCARIÉ, directrice de l'environnement - Département de la Seine-Maritime,
Mme LECOMTE, animatrice du SAGE - EPTB Bresle,
M. LOGEREAU, direction générale adjointe de l'aménagement et de la mobilité, Département de l'Oise,
M. MAUGENDRE, direction de l'environnement - Département de la Seine-Maritime,
M^{me} MÉLÉNEC, direction de l'environnement et des énergies - Département de la Somme,
M^{me} VASSALLI, directrice de l'environnement et des énergies - Département de la Somme.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 5 AVRIL 2017

**

COMPTE RENDU

**

SOMMAIRE

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 3 mars 2017	4
2. Exercice budgétaire 2017.....	4
2.1. Compte administratif 2016.....	4
2.2. Compte de gestion 2016	5
2.3. Affectation du résultat de 2016 au Budget primitif de 2017.....	5
2.4. Budget primitif 2017	5
3. PAPI Baie de Somme Grand Littoral Picard	7
4. Préservation et valorisation des zones humides sur la vallée : soutien au projet de la commune de Blangy-sur-Bresle	9
5. Point sur les marchés signés depuis le 23/11/2016.....	9
6. GEMAPI : retour sur les échanges qui eurent lieu lors de la réunion du 22 mars 2017 - Sous-préfecture de Dieppe	9
7. Locaux de l'Institution de la Bresle.....	10
8. Avenant n°1 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (2015-2017) concernant l'éducation et la sensibilisation environnementale.....	10

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 5 AVRIL 2017

**

COMPTE RENDU

**

M. MAQUET ouvre la séance à 10h00 et rappelle que ce conseil d'administration fait suite à l'annulation de la précédente réunion, en date du 24 mars 2017, laquelle n'avait pas eu lieu, faute de quorum.

Il remercie les membres présents et propose un ordre du jour complémentaire à celui déjà adressé aux élus.

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, acceptent cet ordre du jour complémentaire.

M. MAQUET rappelle que les points principaux qui sont à l'ordre du jour de ce conseil d'administration sont les votes des compte administratif et compte de gestion 2016, budget primitif 2017.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 3 mars 2017

M. le Président sollicite l'avis des membres présents sur le projet de compte-rendu du conseil d'administration du 3 mars 2017, joint en annexe à l'ordre du jour.

 *A l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent le compte-rendu du conseil d'administration du 3 mars 2017.*

2. Exercice budgétaire 2017

2.1. Compte administratif 2016

M. le Président présente les montants des dépenses et des recettes de l'exécution du budget 2016, les restes à réaliser de la section d'investissement ainsi que les résultats, comme suit :

	FONCTIONNEMENT €		INVESTISSEMENT €			RESULTAT DE 2016
	EXERCICE 2016	REALISE 2016	EXERCICE 2016	REALISE 2016	RESTES A REALISER	
DEPENSES	508 330,00	426 858,27	1 269 790,00	104 037,26	1 003 561,99	
RECETTES		373 785,81		148 173,36	1 087 032,90	
RESULTATS DE L'EXERCICE		-53 072,46		44 136,10		-8 936,36
REPORT N-1		120 788,95		-13 384,70		
RESULTAT GLOBAL		67 716,49		30 751,40		98 467,89

Un tableau reprenant l'ensemble de l'exécution du budget 2016, par article et par chapitre est inclus dans le dossier d'ordre du jour.

Pour le vote du compte administratif 2016, M. MAQUET sollicite le doyen d'âge parmi les élus présents.

M. MAQUET se retire et M. DECORDE préside la séance pour le vote.

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du compte administratif 2016 et après s'être assuré de sa concordance avec le compte de gestion du Payeur départemental, l'adopte à l'unanimité.

2.2. Compte de gestion 2016

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'administration approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par M. le Payeur départemental de la Seine-Maritime.

2.3. Affectation du résultat de 2016 au Budget primitif de 2017

Le Conseil d'administration, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016, dont les résultats sont conformes au compte de gestion du Payeur départemental, accepte la proposition de M. le Président d'affecter les résultats de 2016 au budget primitif 2017 comme indiqué ci-dessous :

- résultat de la section de fonctionnement : inscription en recettes à l'article 002 au BP 2017 pour 67 716,49€,
- résultat de la section d'investissement : inscription en recettes à l'article 001 au BP 2017 pour 30 751,40€, le résultat des crédits de report étant positif de 83 470,91€.

2.4. Budget primitif 2017

M. MAQUET donne la parole à M. BILLARD pour la présentation du budget primitif 2017.

Celui-ci présente la proposition de budget s'établissant à 638 780 € en fonctionnement et à 1 214 673€ en investissement. Il rappelle que ce budget tient compte bien évidemment des crédits de report d'investissement.

Il explique que le budget primitif 2017 a été établi selon les orientations budgétaires débattues en séance de conseil d'administration du 3 mars 2017.

Un tableau reprenant l'ensemble des prévisions du budget primitif 2017, par article et par chapitre est inclus dans le dossier d'ordre du jour.

Les inscriptions en section de fonctionnement sont les suivantes :

- **Charges de personnel** – inscription au chapitre 012 pour 292 671 €
- **Dépenses nécessaires au fonctionnement des services** – inscription au chapitre 011 pour 291 441 € dont :
 - dernières dépenses afférentes à l'élaboration du SAGE : reproduction et diffusion des documents du SAGE ;
 - élaboration d'un plan de communication sur le SAGE avec lancement des premières actions ;
 - animations au titre du DOCOB Natura 2000 ;
 - animation des projets agro-environnementaux picard et normand avec sous-traitances au Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, aux Chambres d'agriculture,...;
 - lancement d'une étude sur le « Ralentissement des écoulements » et l'optimisation des zones d'expansion des crues en lit majeur sur la Bresle aval, conformément au PAPI : financée à 80% dans le budget de l'Institution (145 000€) ;

Concernant cette étude, Mme LEFEBVRE pose la question de son inscription en investissement, ce qui permettrait, si celle-ci est suivie de réalisation(s), de bénéficier de la dotation du FCTVA sur cette dépense.

M. MAQUET pose également cette question, à laquelle M. le Payeur départemental répond que cette dépense étant une étude de définition de projet, on ne peut pas la rattacher spécifiquement à une hypothétique réalisation. Cette

dépense n'est pas directement liée à des travaux qui pourraient s'en suivre, comme des dépenses de maîtrise d'œuvre, de maîtrise d'ouvrage, ...

- **Autres dépenses de fonctionnement :**
 - écritures d'amortissements et d'étalement de charges (chapitre 042) ;
 - charges exceptionnelles (chapitre 67) ...
 - animations environnementales avec les écoles et collèges du territoire, déléguées au CPIE Vallée de Somme (chapitre 65) ;
- **Recettes de fonctionnement :**
 - les dotations départementales, soit 105 999€ respectivement, pour les départements de la Somme et de la Seine-Maritime et 23 555€ pour le département de l'Oise,
 - les financements de l'Agence de l'Eau sur les postes des animateurs du SAGE, d'animateur agro-environnemental et de restauration de la continuité écologique/zones humides, estimés à 80 000€ (solde de 2016 et acompte 2017 inclus).
 - diverses autres recettes au titre du partenariat avec l'ONEMA, des politiques PAE et Natura 2000...

M. BILLARD fait toutefois remarquer que sur ces politiques Natura et PAE, des retards de paiement sont à prévoir de l'ordre d'1 an au minimum.

Les inscriptions en section d'investissement sont les suivantes :

- **Les opérations sous mandats** représentent la plupart des dépenses de cette section et concernent :
 - les travaux de restauration de la continuité écologique :
 - finalisation des opérations dont les travaux ont été réalisés : Longroy, Bouvaincourt ;
 - poursuite des opérations engagées (maîtrise d'œuvre en cours, travaux prévus en 2017) : moulin FICHET/ASSA ABLOY, moulin Sellier/Bouafles ;
 - lancement d'une opération de restauration (maîtrise d'œuvre et travaux) : moulin de l'Abreuvoir.
 - les travaux d'hydraulique douce
 - lancement des aménagements d'hydraulique douce sur le sous-bassin d'Incheville.

Concernant cette inscription, M. MACKELBERG explique la problématique du financement de ces travaux qui était prévu par plusieurs communes et une communauté de communes, dont la commune d'Incheville. Cette dernière a décidé de se retirer du projet estimant qu'il faudrait une meilleure mutualisation des coûts.

- **Quelques dépenses d'investissement nécessaires aux services** (ordinateur, logiciels, diverses immobilisations,...).
- **Autres écritures d'investissement**
50 000 € sont inscrits en dépenses imprévues ainsi que 90 000 € en immobilisations « autres » et représentent en grande partie des crédits qui ont été virés de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, de 2012 à 2014 afin de procéder à des rattrapages d'écritures d'amortissements (non passées de 1995 à 2011).

M. BILLARD rappelle aux membres du conseil que le document officiel du BP 2017 est à leur disposition, au secrétariat de l'Institution.

▣ *Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du projet de budget, adopte à l'unanimité ce Budget Primitif 2017, dont les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent à hauteur, respectivement, de 638 780 € et 1 214 673 €.*

Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, décide que le budget sera voté au chapitre budgétaire.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, approuve les dotations qui seront appelées auprès des départements membres de l'Institution, en 2017, à savoir : 105 999€ pour chacun des départements de la Seine-Maritime et de la Somme et 23 555€ pour le département de l'Oise.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, habilite, le cas échéant, M. le Président à souscrire à nouveau (ou à reconduire) en cas de besoin une ligne de trésorerie, un prêt relais, etc... ou un emprunt pour le bon fonctionnement des services dans le cadre des missions exercées par l'Institution.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, conformément aux prévisions budgétaires :

- 1. de verser une gratification aux stagiaires accueillis lorsque la prestation produite à l'occasion du stage répond à un besoin du service ou contribue à l'amélioration du service public,*
- 2. que la gratification accordée ne pourra pas dépasser le plafond prévu par la loi,*
- 3. de laisser à M. le Président le soin de fixer le montant des gratifications et toutes opérations ou actions concourant à la réalisation des stages visés (convention de partenariat,...) et à solliciter, le cas échéant, des financements sur ces dépenses auprès des différents partenaires de l'Institution*

Ces dépenses sont inscrites au chapitre 012/62 du BP 2017.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, habilitent M. le Président à tout mettre en œuvre pour la réalisation des opérations visées dans le cadre de l'adoption de ce budget.

3. PAPI Baie de Somme Grand Littoral Picard

M. MAQUET rappelle que par courrier du 13 août 2015, l'EPTB a confirmé au Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard pouvoir assurer, au regard de ses compétences, la maîtrise d'ouvrage de l'axe 6 « *Ralentissement des écoulements* » et de l'action 6-3A « *Estuaire de la Bresle - optimisation des zones d'expansion des crues en lit majeur* », sous réserve d'une validation de son conseil d'administration.

Lors de ce 1^{er} PAPI, l'EPTB de la Bresle devrait porter une étude hydraulique de définition du système d'endiguement de la Bresle. Il s'agit à la fois de permettre une optimisation de la gestion des ouvrages, canaux et zones d'expansion, de manière à assurer une prise en compte multiple et de coordonner les risques qui se conjuguent dans cette zone d'interface.

Le coût prévisionnel de cette étude s'élève à 145 000 €HT dont 29 000 € à charge pour l'Institution de la Bresle.

Dans le cadre des réflexions qui sont actuellement menées côté 76, Mme GUIGNARD explique qu'une réflexion globale sur l'organisation GEMAPI de la gestion du trait de côte en lien avec la submersion marine devrait émerger entre l'état et les collectivités. Ce point a été abordé lors de la réunion organisée à Dieppe le 22/03/17 entre la Sous-Préfecture de Dieppe, la DISE, les EPCI et les SBV, l'objectif de cette réflexion serait d'aboutir à une seule entité sur le littoral seino-marin. La question de son périmètre devra être étudiée pour répondre soit à une logique administrative, soit à une logique physique (cellule hydrosédimentaire). On pourrait même imaginer que cette entité puisse d'ailleurs déborder et s'étendre à toute l'unité hydro-sédimentaire (Seine-Maritime, Somme, Pas de Calais) pour rester cohérent sur le plan du transit des galets. Elle pose la question de la notion de solidarité de bassin, difficile à mettre en œuvre sur le littoral, tous les services de l'Etat n'en ayant pas la même lecture.

Mme LUCOT-AVRIL rappelle que les périmètres de bassin ne sont pas ceux des intercommunalités, d'où la problématique.

Mme LEFEBVRE demande si les Régions ne seraient pas finalement les acteurs de cette gestion ?

Mme LORAND-PASQUIER ajoute que cette question s'était posée quelques années auparavant avec le SAGE.

M. MAQUET rappelle aux membres du conseil que l'esprit de la loi, à ce jour, est de tout remettre à plat. Sur le littoral, il indique que le syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard va reprendre la gestion du trait de côte sur la façade littorale de la Somme. Intégrer les plages de Criel serait dans la logique de cette action. Une étude est actuellement en cours à l'initiative de l'Etat pour trancher la question de l'organisation de cette politique de l'eau sur le département.

Mme LEFEBVRE demande si les Régions se sont positionnées à ce sujet.

Mme GUIGNARD explique qu'effectivement des réflexions seraient en cours en Normandie (cf. déclaration de M. Dejean de la Batie lors du Colloques de l'AREAS du 7 mars 2017). Certaines régions françaises comme la Bretagne sont très engagées dans ces réflexions. Elle donne ensuite l'exemple du syndicat de bassin versant Saane-Vienne-Scie qui a organisé une réunion avec les communautés de communes de son secteur pour aborder non seulement les missions qu'exerçait le syndicat, imaginer les futures clés de répartition mais aussi pour réfléchir à un positionnement sur le littoral.

M. BILLARD précise en outre le cas de la Communauté de communes de la Picardie Verte qui a déjà organisé diverses réunions de gouvernance sur les bassins versants desquels elle dépend (Thérain, Epte). Actuellement elle s'interroge sur la gouvernance à mettre en place sur le bassin de la Bresle puisqu'elle ne voit aucun élément de réflexion qui s'organise sur ce territoire.

Mme GUIGNARD ajoute que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent attendre jusqu'en 2020 pour l'exercice des missions de la compétence GEMAPI¹, portées par les départements et les

¹ Remarque : cela ne vaut que pour les missions qui sont déjà exercées par les SBV et le CD. S'il s'agit d'une nouvelle mission qui n'est portée par personne c'est bien 2018.

syndicats de bassins versants durant la période transitoire 2018-2020. Cette vision est la vision des services de l'Etat (dans le 76) rappelée notamment lors d'une réunion en Sous-préfecture le 22 mars dernier.

M. MAQUET répond que les départements ne seront pas forcément en capacité de financer cette compétence d'ici cette date.

☐ *A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent M. le Président à :*

- *lancer l'étude hydraulique de définition du système d'endiguement de la Bresle (appel d'offres, analyse des offres, ...),*
- *solliciter les différents financements possibles et à signer toutes les pièces afférentes à la bonne réalisation de cette étude (convention, ...), et valident la clé de répartition financière de cette opération.*

Les montants de dépenses liés à cette étude sont inscrits au Budget Primitif 2017.

4. Préservation et valorisation des zones humides sur la vallée : soutien au projet de la commune de Blangy-sur-Bresle

M. MAQUET laisse la parole à M. BILLARD pour la présentation de ce point.

Celui-ci rappelle la convention avec le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie validée en conseil d'administration du 3 mars 2017 et qui avait pour objet de préciser l'accompagnement fourni par les deux structures à la commune de Blangy-sur-Bresle, dans le cadre de la préservation et de la valorisation des zones humides de son territoire.

Il ajoute qu'un accord est également nécessaire entre l'Institution et la commune de Blangy-sur-Bresle, pour la mise en œuvre de cette action. A ce titre, un projet de convention est proposé aux élus en annexe à l'ordre du jour.

☐ *Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent M. le Président à signer ladite convention avec la commune de Blangy-sur-Bresle et à solliciter tout éventuel financement dans ce cadre.*

5. Point sur les marchés signés depuis le 23/11/2016

M. le Président fait état des marchés publics passés dernièrement à l'Institution :

Numéro	Nature : - Fournitures - Services - Travaux	TITULAIRE/ PRESTATAIRE	Adresse	Montant € HT	Montant € TTC	Objet
2016-02	service	Lagoutte	523 rue Théophile Gilles 76500 LA LONDE	1 600,00 €	1 920,00	Restauration de la continuité écologique sur le site du Moulin de Bouafles - topographie
2016-03	service	HPC Envirotec	1 Rue Pierre Marzin - 35230 Noyal- Châtillon-sur-Seiche	12 826,00 €	15 391,20	AMO gestion des sols pollués
2016-04	service	BIOTEC	92, Quai Pierre Scize - 69005 LYON	29 800,00 €	35 760,00	Maitrise d'œuvre moulin de l'Abreuvoir

6. GEMAPI : retour sur les échanges qui eurent lieu lors de la réunion du 22 mars 2017 - Sous-préfecture de Dieppe

Ce point ayant déjà été évoqué durant la séance, M. MAQUET indique qu'il ne revient pas sur ces échanges.

7. Locaux de l'Institution de la Bresle

M. MAQUET explique que les locaux actuels de l'Institution interdépartementale de la Bresle présentent des problèmes de sécurité sanitaire au niveau de l'amiante présente dans les dalles et dans la colle, au niveau des sols.

La majeure partie de la surface des bureaux est concernée.

Le risque est notamment relevable du fait du mauvais état de ces sols qui laisse apparaître à certains endroits des résidus de ce matériau.

Il rappelle que des travaux d'encapsulage des sols avaient été envisagés, de manière à confiner l'amiante. Le coût annoncé de 15 000€ n'a pas été inscrit, plusieurs années de suite, au budget de l'Institution, sur décision du conseil d'administration.

L'Institution n'est pas propriétaire de ses locaux qui lui sont mis à disposition par la mairie d'Aumale, locataire, et qui appartiennent à la maison de retraite (EPAHD) d'Aumale. En toute logique, il reviendrait à cet établissement de prendre à sa charge ces travaux. Cependant, les financements de l'EPAHD proviennent de ses résidents à qui il apparaît difficile d'en faire supporter les coûts.

M. MAQUET insiste sur le fait que la santé des agents travaillant à l'Institution est à prendre nécessairement en considération et indique que des locaux, situés à Blangy-sur-Bresle, propriété de la commune, pourraient accueillir les services de l'EPTB (140m² environ).

Mme LEFEBVRE demande la durée du préavis des locaux actuels.

M. BILLARD lui répond qu'il est de 6 mois.

☞ A l'unanimité, les membres du conseil d'administration décident de déménager les locaux de l'Institution interdépartementale de la Bresle à Blangy-sur-Bresle, dès que possible, en fonction du préavis à donner à la mairie d'Aumale et des travaux qui doivent se terminer d'ici la fin de l'année 2017 dans les futurs locaux de Blangy-sur-Bresle.

8. Avenant n°1 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (2015-2017) concernant l'éducation et la sensibilisation environnementale

M. le Président rappelle que le CPIE 80 dispense, depuis plus de 10 ans, pour le compte de l'institution, des animations environnementales.

Il explique que, pour l'année en cours, le nombre de sollicitations pour la réalisation de ces animations dépasse, comme tous les ans, la dotation habituelle de 10 000€ annuelle allouée par l'Institution.

M. MAQUET propose aux membres du conseil d'administration d'augmenter cette dotation de 2 000€ afin de satisfaire le plus grand nombre d'établissements scolaires.

Il ajoute que le CPIE 80, au regard de son budget restreint, sollicite une majoration de ses tarifs. Le coût d'une animation passerait de 260 à 270€ pour une journée et de 160 à 170€ pour une demi-journée.

Ces modifications font l'objet d'un avenant n°1 à la convention passée avec le CPIE 80, proposé en annexe à l'ordre du jour.

Mme LEFEBVRE indique que ces actions de sensibilisation des scolaires ont un bon écho sur la vallée.

 Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, accepte de signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2017 avec le CPIE 80, dans laquelle une dotation de 2 000€ complémentaire est prévue, permettant d'augmenter l'offre d'animations, ainsi que l'augmentation des tarifs.

M. MAQUET remercie chaque membre de sa présence et lève la séance du conseil d'administration à 11h30.

FIN DU CA